

COMPTE-RENDU de la REUNIONdu CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 mars 2016 à 20 heures.

Membres présents : 14 – Procurations : 01- Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHAMPOUX

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 23 février 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

1. Orientations budgétaires 2016

Afin de faciliter la préparation du budget primitif 2016, le conseil municipal a souhaité délibérer sur les principales orientations de l'exercice. Pour cela, il convient d'examiner le résultat de l'année 2015.

En fonctionnement, on note un excédent de 123 480 € qui sera cumulé avec celui de 2014 pour un résultat global de clôture excédentaire de 190 246 €.

En investissement, malgré le coût de la réalisation des travaux de l'école (441 000 €), le volume de subventions obtenues (65 %) et le choix d'emprunts à taux favorable, on constate un excédent de 142 720 €.

Ces bons résultats permettent à la commune de reconstituer sa capacité d'autofinancement qui est désormais de 259 € par habitant alors qu'elle était de 32 € par habitant en 2014.

Pour le budget 2016, le conseil municipal décide des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Stabilisation des produits des services et de gestion courante,
- Contrôle de l'évolution des charges de personnel et des subventions aux associations,
- Obtention de subventions d'équilibre
- Financement des travaux de la salle polyvalente
- Choix du recours à l'emprunt négocié
- Arbitrages d'équilibre sur tous les autres projets (matériels, chemins, équipements de l'école, cimetière, ...)

2. Opération Salle Polyvalente : validation de l'Avant-Projet Définitif et demandes de subventions

Unanimité pour effectuer les demandes de subventions prévues pour ce type de travaux à la Région et sur l'enveloppe du Fonds Spécial d'Investissement local de l'Etat.

3. Surtaxe d'assainissement pour 2016

Accord unanime pour maintenir la part communale de la redevance d'assainissement à 0,9292 €/m³ sur la consommation, et à 5,05 € sur l'abonnement.

4. Certificat de Qualification Professionnelle d'un agent en emploi d'avenir

La partie de la formation dispensée par l'Association « les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) ne prévoyant pas la prise en charge des repas de l'agent en formation, alors qu'elle est assurée par le CNFPT, accord unanime pour que la commune les prenne en charge à hauteur de 5 € par repas.

5. Validation du schéma de mutualisation

Le projet de schéma de mutualisation élaboré et présenté par Manzat Communauté est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Transfert du Centre de Loisirs à l'école

L'enceinte de la mairie n'ayant plus de portail, élément nécessaire à l'hébergement du Centre de Loisirs du mercredi après-midi et des vacances de Toussaint, ce dernier sera transféré à l'école après les vacances de printemps.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- a) Un point est fait sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- b) Aménagement des parkings du Gour
 - . Rencontre avec la Commission des sites
 - . Plan de gestion : prochaine réunion prévue le 18/04

- c) Une réunion du GAM a eu lieu le 19 mars : diverses infos (théâtre, Fête Patronale, 14 juillet...)
- d) La vente du dernier lot des Sagnettes a été signée
- e) Un projet de Colombarium sera inscrit au budget 2016
- f) Recrutement d'un employé avec la commune de Manzat pour les Services Techniques
- g) Organisation d'une opération chemins/prestations le lundi de Pentecôte
. Réunion prévue le mercredi 13 avril à 19h en mairie
- h) Une réunion de préparation de la fête patronale a eu lieu en mairie le jeudi 24 mars à 19h30 La prochaine réunion est prévue le 27 mai à 20h
- i) Augmentation de la dotation voirie communautaire (de 52 000 € à 63 000 €)
- j) Visite du Sous-Préfet prévue le 18 avril, suivie d'une cérémonie de remise de Médailles d'honneur régionales, départementales et communales
- k) Suite une demande pour une réduction de loyer, M. le Maire souhaite avoir de plus amples informations quant aux raisons de la suppression de ses allocations logements